

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 mars 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2017-03-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de mars de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisillon, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 309-2017.

#### **Projet de règlement 309-2017**

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin de revoir la délimitation de la zone à dominance commerciale numéro 210.

Le projet de règlement n° 309-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune autre question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2017-03-081

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 06 mars 2017 avec les modifications suivantes :

**AJOUTER:**

- 5.10 Résolution pour autoriser le paiement du certificat de paiement A-5 – Reconstruction du garage municipal.
- 5.11 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Atelier Moteur Pompe.
- 5.12 Résolution pour réitérer une demande formulée au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports, ainsi qu'au député.
- 15.2 Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec les Mardis Chauds, édition 2017.
- 15.3 Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de Les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**REPORTER :**

L'item 5.6.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-082

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE**

Rs.2017-03-083

**INVITATION À LA 24<sup>e</sup> DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 165\$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat de TROIS (3) billets au coût de 55.00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 08 avril 2017, au Centre Communautaire d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-084

**RÉSOLUTION D'APPUI - AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE.**

Attendu qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

Attendu que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

Attendu nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

Attendu que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

Attendu que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

Attendu que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-03-085

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 308-2017.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 6 février 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 308-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-086

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2017.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 309-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-087

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 311-2017.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 20 février 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 311-2017 « Règlement modifiant le règlement 302-2016, établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-088

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT ESTRIE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2013 AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014.**

Attendu que la municipalité d'Acton Vale est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Chartis sous le numéro 530-87-659 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014;

Attendu que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

Attendu qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité d'Acton Vale y a investi une quote-part de 9 959 \$ représentant 7.96% de la valeur totale du fonds.

Attendu que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

## **5. LIBÉRATION DES FONDS**

*Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

Attendu que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Chartis pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale demande que le reliquat de 125 000.00 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

Attendu qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014;

Attendu que l'assureur Chartis pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er décembre 2013 au 1er décembre 2014;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...L'item 5.6 est reporté à une séance ultérieure.**

...Dépôt du rapport financier et de l'exercice financier 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2017-03-089

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES RUES CUSHING, BOUVIER ET FORTIER, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX.**

Attendu que la Ville a demandé, par voie d'invitation, des soumissions pour services professionnels d'ingénierie pour le projet cité en rubrique;

Attendu l'étude des soumissions reçues;

Attendu que la proposition de services professionnels de la firme « Pluritec » s'est classée au premier rang selon les critères établis par la loi 106 pour le projet cité en rubrique;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate la firme « Pluritec » pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Cushing, Bouvier et Fortier, ainsi que la surveillance des travaux, selon l'offre de service datée du 22 février 2017;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme « Pluritec » à soumettre, pour ce projet, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, le cas échéant;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 55 650 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à « Pluritec »;

De financer cette dépense à même le programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), volet 1*;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-090

**RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Attendu la Loi sur les Travaux municipaux;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

- Travaux du barrage du Moulin. Cette dépense estimée à 75 000\$ est financée à même les surplus libres;
- Travaux de rechargement de la route Charrette. Cette dépense est estimée à 125 300 \$. 84 700 \$ est financé à même les surplus affectés et 40 600 \$ à même les fonds carrières et sablières;
- Travaux de rechargement du 4<sup>e</sup> Rang. Cette dépense est estimée à 137 308 \$. 124 160 \$ est financé à même les surplus affectés et 13 148 \$ à même les fonds carrières et sablières;
- Travaux de réfection de la rue Bouvier. Cette dépense estimée à 7 000 \$ est financée à même le fonds de roulement;
- Réaménagement terrains de baseball. Cette dépense estimée à 25 000 \$ est financée à même le fonds roulement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-091

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU CERTIFICAT DE PAIEMENT A-5 – RECONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du certificat de paiement A-5 relatif à la reconstruction du garage municipal;

Attendu la recommandation de monsieur Michel Faucher, architecte, chargé de projet de la firme Faucher Gauthier, architectes;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 15 356.53 \$ plus taxes, à Le Groupe Drumco construction Inc. à titre de paiement du certificat de paiement A-5;

De financer cette dépense de 15 356.53, plus taxes \$ à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit certificat de paiement A-5 – Reconstruction du garage municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-092

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ATELIER MOTEUR POMPE.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 684 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à Atelier Moteur Pompe pour la remise à neuf de la turbine verticale, facture no 3410, émise le 30 décembre 2016.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 272-2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-093

**RÉSOLUTION POUR RÉITÉRER UNE DEMANDE FORMULÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AINSI QU'AU DÉPUTÉ.**

Attendu la résolution 2016-05-185 du 2 mai 2017 adressée au Ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des Transports du Québec, ainsi qu'au député, relativement à l'état pitoyable de la Route 116 Est;

Attendu qu'aucune nouvelle relativement à cette demande auprès du ministère ainsi qu'au député n'a été reçue à Ville;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale réitère la demande au Ministère des Transports, mobilité durable et Électrification des Transports du Québec, ainsi qu'au député André Lamontagne, afin qu'il y ait réfection de la chaussée de la route 116 Est, entre Acton Vale et Ste-Christine;

Que la Ville d'Acton demande à connaître à quand la planification de la réfection de cette dite chaussée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Incendie – Février;
- b) Cahiers d'enregistrement – Règlement 305-2017 « Règlement décrétant un emprunt de 683 000 \$ et une dépense de 683 000 \$ pour la disposition des boues des étangs d'épuration » et du règlement 306-2017 « Règlement décrétant un emprunt de 528 000 \$ et une dépense de 528 000 \$ pour le traitement de surface double sur le 1<sup>er</sup> Rang. »

**Le conseil prend acte.**



...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2017-03-094

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DE LA RUE CARDIN AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX.**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue Cardin, ainsi que la surveillance des travaux;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la rue Cardin ainsi que la surveillance des travaux;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience et qualification de la firme : 20 points
2. Expérience du chargé de projet : 30 points
3. Organigramme et qualité du personnel de relève : 20 points
4. Qualité de l'offre de services et échéancier de réalisation : 15 points
5. Compréhension du mandat : 10 points
6. Assurance qualité : 5 points

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-095

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-02-2017 au 28-02-2017	615 702.73 \$
• Paiements par AccèsD du 01-02-2017 au 28-02-2017	176 050.63 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2017	119 652.85 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de février 2017	206 249.11 \$
<b>Grand Total</b>	<b>1 117 655.32\$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-096

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2017.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 23 février 2017 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2017;

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 19 895.16 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2017;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Entreprise R.M.** au coût suivant :

- 48.37 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;
- 207.57 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 207.57 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 2<sup>e</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 207.99 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 3<sup>e</sup> coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-097

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2017.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 23 février 2017 à 11 h30 à l'Hôtel de Ville quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2017;

Attendu que sept (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 24 966.92 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2017;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : ***Lignes de stationnement entretien et traçage (2006) Inc.*** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 23 février 2017 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 24 966.92 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-098

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4 X 2.**

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour la fourniture d'une camionnette 4 X 2;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 800 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour la fourniture d'une camionnette 4 X 2. De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable pour une période de 5 ans.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : J.P. Yergeau au coût de 23 800 \$, plus taxes, le tout selon l'offre de service daté du 16 février 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-099

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.**

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAEL);

Attendu que ce programme aide à financer annuellement l'embauche d'accompagnateurs pour le camp de jour;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur et Recherche (PAEL).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-100

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2017.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 4 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, aux Mardis Chauds, édition 2017;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les Mardis Chauds, édition 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-101

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MONSIEUR MICHEL GAUTHIER, AU NOM DE LES PARA, À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 27 juin au 8 août 2017 au parc Roger LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 27 juin au 8 août 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**VARIA**

Rs.2017-03-102

**VOTE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR MICHEL DORAIS.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Michel Dorais pour sa nomination « Personnalité de l'année » lors du Gala distinction, édition 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-03-103

**VOTE DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES ORGANISATEURS DES LIONS.**

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu de féliciter les membres organisateurs des Lions pour l'évènement « Personnalité de l'année » lors du Gala distinction, édition 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h17.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si ce sont les bonnes dates au point 5.5</li><li>• Apporte des commentaires relativement au point 5.12</li></ul>
----------------	--

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date